

Flash info

Bilan du suivi estival de la population de loups - été 2016

A l'attention des correspondants du Réseau Loup-Lynx

L'été 2016 fut propice à l'organisation de nombreuses opérations de suivi de la population de loup en réponse aux objectifs de détection de nouvelles meutes dans les secteurs identifiés à la sortie de l'hiver. Vous avez répondu en nombre aux diverses sollicitations pour la mise en œuvre des hurlements provoqués, ce qui traduit, une fois encore, la capacité de mobilisation des correspondants du réseau.

Nous avons malheureusement pris du retard dans le traitement des données pour diverses raisons (mouvement social, mobilisation sur d'autres dossiers...). Nous tenons à vous livrer les résultats de ce suivi qui seront détaillés dans le prochain Bulletin du Réseau N°36 (à paraître d'ici le mois de juillet).

Des opérations estivales de suivi ciblées sur les nouveaux secteurs de présence

Le suivi estival du loup repose sur le protocole du hurlement provoqué qui consiste à stimuler le hurlement des loups pour détecter la présence de jeunes et ainsi attester de la reproduction de l'espèce sur une zone. Depuis 2013, les opérations de hurlement provoqué ne sont plus organisées systématiquement sur l'ensemble des zones de présence permanente (ZPP) mais uniquement sur les zones jugées comme prioritaires par l'équipe d'animation du réseau. Il s'agit en premier lieu des nouvelles ZPP comptant au moins deux individus sans antécédent de reproduction connu. Par ailleurs, d'autres secteurs prioritaires ont été identifiés par les correspondants à la sortie de l'hiver 2015-2016 (voir bulletin N°35). Les prospections menées sur ces zones, pressenties comme pouvant avoir fait l'objet d'une installation de l'espèce, ont permis de mieux cerner l'organisation territoriale de certains groupes sociaux connus.

D'autre part, tout indice (observation visuelle, photographie, dépouille) permettant d'attester de la présence de louveteaux sur un massif est retenu afin de documenter la reproduction de l'espèce au cours de la période de référence (mai à novembre).

L'authentification de la reproduction sur un secteur permet d'attester la présence d'une meute reproductrice qualifiant de fait la zone en ZPP.

Une expansion démographique qui se poursuit : 55 ZPP dont 41 meutes

Entre les mois de juin et novembre 2016, six nouvelles ZPP ont été découvertes. Ainsi, le nombre de ZPP passe de 49 à 55 en sortie d'été 2016. Les nouvelles ZPP sont les suivantes :

- Audibergue (Département des Alpes Maritimes)
- Sasse (Entre Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes, au sud de Lac de Serre Ponçon)
- Vanson (Département des Alpes de Haute Provence, au sud des Monges)
- Obiou (Entre l'Isère et les Hautes Alpes, au Nord du Dévoluy)
- Trièves (Département de l'Isère, entre les meutes de Durbon et Hauts Plateaux du Vercors)
- Encombres-Belleville (Département de la Savoie, entrée de la vallée de la Tarentaise)

Flash info

Bilan du suivi estival de la population de loups - été 2016

L'installation de nouvelles meutes confirmée

Le suivi permet de confirmer l'existence de 41 meutes, à comparer aux 35 meutes identifiées à l'issue de l'hiver 2015-2016.

La stabilisation des ZPP en meutes fonctionnelles se poursuit à l'image des ZPP de Roanne (département de la Drôme, anciennement nommée Diois-Baronnies) et du Beaufortain (entre Savoie et Haute Savoie,) sur lesquels la présence de l'espèce était déjà connue.

Deux ZPP perdurent mais ne montrent plus de signe de constitution en meute en raison de l'absence d'indices de reproduction, d'un nombre d'individus détecté inférieur à trois ou d'éléments génétiques montrant la dispersion d'animaux vers d'autres territoires, il s'agit de :

- Tanargue Gardille (entre Lozère, Ardèche et Haute Loire)
- Hautes Vosges (au nord est du département des Vosges)

Enfin, le prochain suivi hivernal viendra préciser le statut des deux ZPP en Région Grand Est.

Au total, 19 reproductions ont été détectées lors de ce suivi estival sur l'ensemble des zones prospectées par les correspondants du réseau.

Cette année se démarque par le nombre de nouveaux groupes sociaux qui s'installent dans les zones interstitielles, entre les territoires de meutes déjà connues. C'est le cas notamment dans les Alpes du sud. La confirmation de nouveaux territoires occupés par des meutes se réalise essentiellement dans les préalpes calcaires du nord et en Savoie. Ce suivi estival permet de détecter la présence de nouveaux groupes sur des espaces où la contiguïté des meutes est importante.

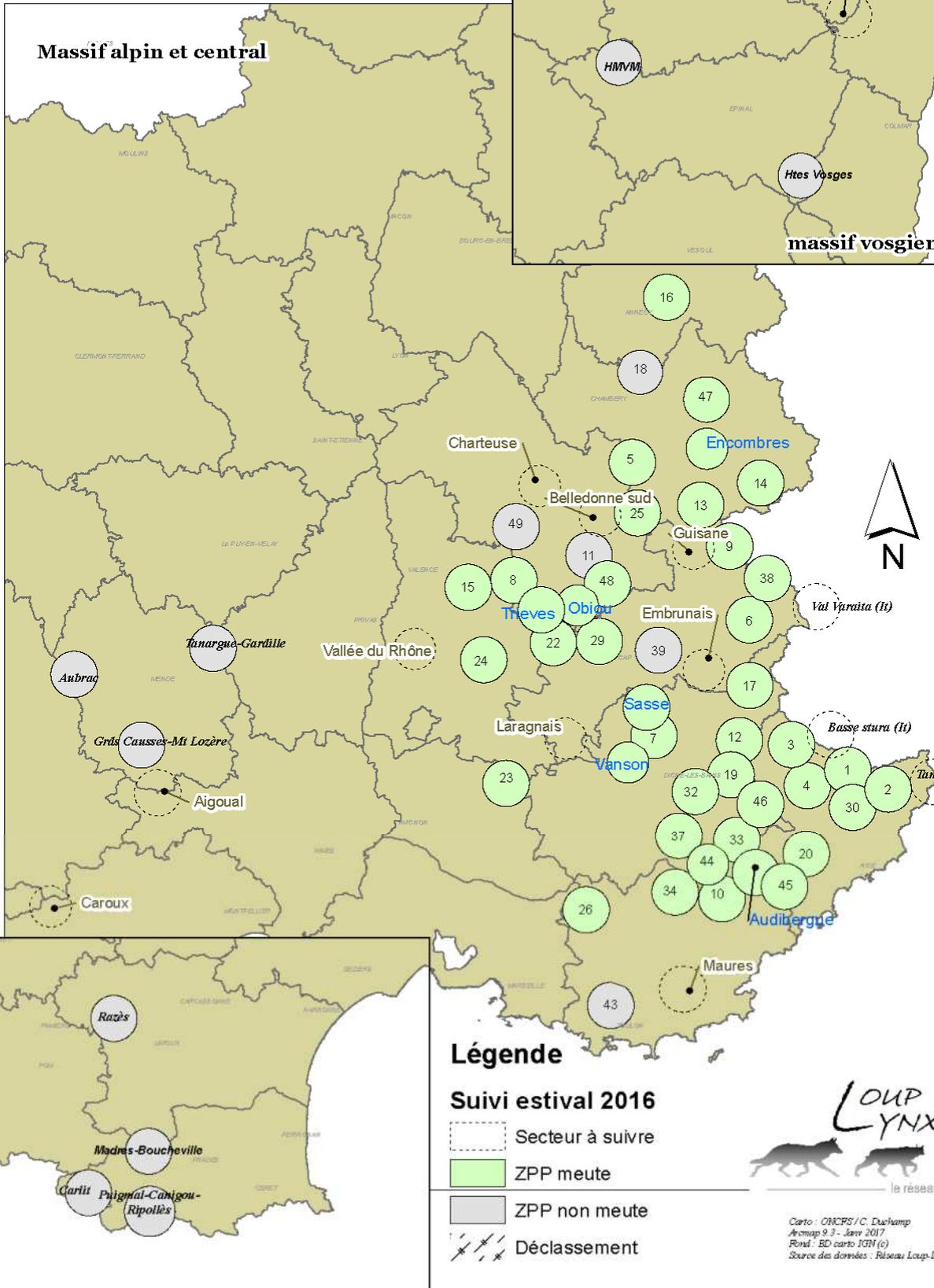
L'actualité du réseau sur les nouveaux secteurs à surveiller

A l'issue de ce suivi estival, émergent de nouveaux territoires à surveiller. Il s'agit de la Guisane (05-38) où il conviendra de confirmer l'étendue de l'aire occupée par la meute de la Clarée ou mettre en évidence un nouveau groupe. La vigilance du réseau doit rester active sur la Chartreuse (38-73) et dans l'Embrunnais (05) où des informations de présence ponctuelle de l'espèce sont documentées. Le secteur du Laragnais (05) vient remplacer par glissement la précédente zone du Rosannais (05), en limite avec la Drôme. Dans le massif central, le massif de l'Aigoual (30-48) retiendra l'attention du réseau au cours des prochains mois car plusieurs indices ont été attestés sur cette zone durant l'été. Le massif des Maures (83) doit également faire l'objet d'une veille de la part du réseau pour déterminer le statut du secteur. Pour le secteur du Caroux (34), la confirmation d'indices au cours de l'hiver permettra éventuellement de valider la zone en ZPP.

Le suivi hivernal en cours permettra de vérifier l'évolution des indicateurs démographiques usuels (ZPP et EMR) par rapport aux années précédentes et éventuellement confirmer le statut des zones à surveiller. Un bilan de ce suivi hivernal sera réalisé à compter du 31 mars et fera l'objet d'une publication dans le prochain bulletin du réseau.

Flash info

Zones de Présence Permanente (ZPP) des Loups - Situation en fin d'été 2016



Vésubie Tinée	1
Vésubie Roya	2
Hte Tinée	3
Moy Tinée	4
Belledone Nord	5
Béal-Traversier	6
Queyras-Pellice	6
Val Varaita	6
Monges	7
Vercors HP	8
Clarée-Bardon.	9
Canjuers Est	10
Taillefer-Grand serre	11
Trois-Evêchés-Bachelard	12
Trois Evêchés	12
Galibier-Thabord	13
Hte Maurienne	14
Tarentaise	14
Vercors Ouest	15
Les Bornes	16
Parpaillon-Ubaye	17
Bauges	18
Grand Coyer	19
Cheiron	20
Carlit	21
Durbon-Jocou	22
Jocou	22
Lure-Ventoux	23
Roanne	24
Arvan	25
Ouest Var	26
Madres-Boucheville	27
Htes Vosges	28
Bure	29
Devoluy-Faraut	29
Ceuse-Aujour	29
Tournaret	30
Grds Causses-Mt Lozère	31
Aigoual	31
Issole-Verdon	32
Teillon-Esteron	33
Ste Croix-Canjuers	34
Tanargue-Gardille	35
Mont Cantal	35
HMVM	36
Mondenier	37
Ripa-Ht Guil	38
Ecrin Sud	39
Aubrac	40
Razès	41
Puigmal-Canigou-Ripollès	42
Sainte Baume	43
Trigance	44
Thiery-Caussol	45
Coulomp-Daluis	46
Beaufortain	47
Beaumont-Valbonnais	48
Vercors Nord	49
Obiou	50
Trièves	51
Encombres	52
Audibergue	53
Vanson	54
Sasse	55